

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Le **mardi 12 avril 2022 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du **pôle socioculturel de Trova** compte tenu de l'installation d'un bureau de vote en Salle du Conseil Municipal de la mairie du village, *d'une part* ; de la nécessité de maintenir une distanciation en période de crise sanitaire, *d'autre part*.

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, M MERY, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme AVOLIO, Mme CASALONGA-MARI, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, M. PERALDI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme CASASOPRANA (donne procuration à Mme ROMANI), M. DEFENDINI (donne procuration à M. MERY), Mme FERRANDO (donne procuration à M. GONZALEZ),
M. GUITERA (donne procuration à M. FERRANDI), Mme VALENTI (donne procuration à M. BONARDI)

ETAIT ABSENT : M. MEZZACQUI, conseiller municipal

Date de la convocation	7 avril 2022
Nombre de membres composant l'Assemblée	23
Nombre de conseillers en exercice	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de votants	21
Quorum	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
M. Thomas MORETTI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/01

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjoints, réuni le 5 avril 2022,

DECLARE que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 5 avril 2022,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, comme le prévoient les textes,

CONSTATE

les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, précédemment approuvé.

RECONNAIT

la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRETE

les résultats tels que présentés dans le document.

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/03

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 5 avril 2022,

AFFECTE comme suit le résultat global de fonctionnement du budget principal : **489 133.26 €**

- en réserve au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé» : **355 110.77 €**
- le solde en report de fonctionnement au compte 002 «excédent reporté» : **134 022.49 €**

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/04

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 5 avril 2022,

ADOpte les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	26.04 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	60.25 %

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/05

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 5 avril 2022

ADOpte le Budget Primitif 2022 qui s'élève à :

- en FONCTIONNEMENT **2 837 376, 49 €** en dépenses et en recettes,
- en INVESTISSEMENT **3 721 407,37 €** en dépenses et en recettes.

ARRETE son total à **6 558 783.86** en dépenses et en recettes.

VOTE: A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/06

ADOPTION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE OLYMPIQUE ALATAIS

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Paul BONARDI, Adjoint délégué aux Équipements, à la Sécurité et aux Marchés Publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 5 avril 2022,

ADOpte la convention telle que présentée en séance

AUTORISE sa signature par Monsieur le Maire ainsi que, le cas échéant, tout document se rapportant à cette affaire

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour l'exercice 2022 et seront réinscrits aux budgets suivants dans les conditions prévues par la convention

VOTE: A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés

DELIBERATION N° 2022/07

REMISE GRACIEUSE – DETTES DE MME LOLA GERARD

RAPPORTEUR: Monsieur le Maire

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 5 avril 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le bail de location pour un appartement sis « Ancienne école de Tuscia » propriété de la commune d'Alata, signé au bénéfice de Mme Lola GERARD,

VU le décompte des sommes dues par Mme Lola GERARD,

Considérant, la demande en date du 8 Février 2022, formulée par Maître Xavier CASIMIRI, agissant en qualité de Conseil auprès de Madame Lola GERARD, sollicitant la commune d'Alata afin d'accorder à sa cliente un abandon de créance,

Considérant, les désordres constatés dans le logement, du fait de sa vétusté ainsi que la situation précaire de Mme GERARD,

Après, réunion du Bureau des Adjointes, le 5 avril 2022,

DECIDE de la remise gracieuse de la créance à hauteur de 2 500.00 euros correspondant au titre N°9 bj 3 de l'exercice 2017.

PRECISE que cette remise est conditionnée au paiement préalable de la somme totale de 18 800.34 euros

DIT que l'annulation de la créance relevant de la remise gracieuse sera inscrite au budget primitif 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/08

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjoints, réuni le 5 avril 2022,

Considérant les besoins de service relevés à l'école de Trova en matière de surveillance de la garderie et de la cantine,

AUTORISE le recours à un (1) contrat Parcours Emploi Compétences à compter du 9 mai 2022,

DIT que le contrat sera conclu selon les modalités plus haut exposées,

DIT que le tableau des emplois sera modifié en conséquence, à la date de nomination de l'agent,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/09

CREATION ET CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE (ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjoints, réuni le 5 avril

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, soit :

- La suppression, du poste d'Adjoint Technique territorial principal 2^{ème} classe catégorie C (C2), à temps complet dès lors que celui-ci sera vacant après la nomination de l'agent sur son nouveau grade.
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'un poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe, étant précisé que la nomination de l'agent sur son nouveau grade ne peut être antérieure à la date de création du poste.

à compter de la date de nomination de l'agent.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au BP 2022

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/10

CREATION ET CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE (ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 5 avril,

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, soit :

- La suppression, du poste d'Adjoint Technique territorial catégorie C (C1), à temps complet dès lors que celui-ci sera vacant après la nomination de l'agent sur son nouveau grade.
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, étant précisé que la nomination de l'agent sur son nouveau grade ne peut être antérieure à la date de création du poste.

à compter de la date de nomination de l'agent.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au BP 2022.

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/11

CREATION ET CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE (ADJOINT TERRITORIAL PRINCIPAL)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Frédéric PELLEGRIN, Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 5 avril,

ADOpte la modification du tableau des emplois ainsi proposée, soit :

- La suppression, du poste d'Attaché Territorial, à temps complet dès lors que celui-ci sera vacant après la nomination de l'agent sur son nouveau grade.
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'un poste d'Attaché Territorial Principal, étant précisé que la nomination de l'agent sur son nouveau grade ne peut être antérieure à la date de création du poste.

à compter de la date de nomination de l'agent.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au BP 2022.

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/12

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET DE RESEAUX RELATIFS A L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE PIETROSELLA

LOT 1 : TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE, VRD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul BONARDI, Adjoint délégué aux Équipements, à la Sécurité et aux Marchés Publics,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le rapport d'analyses des offres, établie par le Bureau d'études ARTELIA,

Après, réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le 5 avril 2022,

AUTORISE le Maire à signer le marché, pour le lot 1, pour un montant de 582 635 €

PRECISE que les crédits nécessaires sont portés au budget de la commune

DIT que la durée du marché est d'un (1) an

DECLARE le lot 2 infructueux

DIT que le lot 3 fera l'objet d'une négociation

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

DELIBERATION N° 2022/13

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS, « I PRIMI PASSI » , LIEU-DIT U SERENU

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Considérant le besoin de développer une offre nouvelle d'accueil de jeunes enfants sur le territoire communal,

Après, avis unanimement favorable du Bureau des Adjointes, réuni le 5 avril 2022,

AUTORISE l'ouverture de l'établissement d'accueil de jeunes enfants, « I Primi Passi », lieu-dit U Serenu

VOTE : A la majorité absolue (unanimité) des suffrages exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**

